



Une unité SWAT offre un soutien à des agents de police au cours de l'arrestation d'un trafiquant présumé d'armes illicites, près de Yabucoa, à Porto Rico, septembre 2007. © Brennan Linsley/AP Photo

L'attribution de licence précédant l'exportation est bien entendu le moment le plus propice à la prévention du détournement des armes légères et de petit calibre. A cette étape, les risques peuvent être minutieusement étudiés et les utilisateurs finaux attentivement contrôlés. Néanmoins, l'attribution de licence ne saurait à elle seule être suffisante. Les contrôles après livraison, y compris la vérification de la cargaison et le contrôle de l'utilisation finale, permettent de détecter (et de dissuader) les cas avérés de détournement et à terme, de renforcer et d'améliorer l'évaluation des risques avant livraison.

Bien que les enjeux soient clairs, il est difficile d'évaluer comment les Etats y font face. Les éléments de base favorisant l'efficacité des systèmes de contrôle de transfert (la prévention des détournements) semblent être en place dans les principaux pays exportateurs. Cependant, ces systèmes laissent la part belle aux personnes responsables de l'octroi de licence, leur permettant ainsi de traiter une transaction particulière avec plus ou moins de rigueur. Il est notamment difficile d'établir à quel point l'évaluation des risques de détournement est rigoureuse au stade de l'attribution de licence, ou à quel point la vérification des certificats d'utilisation finale est systématique en amont de l'exportation. La plupart des gouvernements ne fournissent que peu d'information concernant les politiques et les pratiques d'évaluation des risques de détournement durant la phase d'attribution de licence.

Il semble néanmoins évident que les contrôles après livraison ne sont pas suffisamment rigoureux. De nombreux gouvernements demandent la vérification des armes sur le lieu de livraison mais ce n'est pas une pratique systématique. Autre fait troublant, les contrôles tendent à s'arrêter au moment de la livraison. En règle générale, les gouvernements ne surveillent pas, même de manière ponctuelle, l'utilisation finale des armes destinées à l'exportation. En d'autres mots, ils ne sont pas en mesure d'affirmer si leur décision d'exporter des armes vers un utilisateur final particulier était judicieuse.

Les Etats exportateurs réalisent rarement des contrôles au-delà du lieu de livraison.

Il n'est pas suffisant d'être rigoureux en matière d'attributions de licence et de certificats d'utilisation finale et d'effectuer des contrôles après livraison ciblés. Ces mesures ne permettent pas d'éradiquer les détournements néanmoins, associées à d'autres instruments—tels que le contrôle de courtage et de transport ainsi qu'un traçage systématique—elles peuvent les rendre beaucoup plus difficiles. Les Etats doivent cependant encore démontrer qu'ils font le nécessaire. Il est aujourd'hui difficile d'affirmer qu'ils respectent leurs engagements, aux termes du Programme d'action des Nations Unies, de « garantir le contrôle efficace » des transferts d'armes de petit calibre (Assemblée générale des Nations Unies, 2001b, para. II.12). ■